



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2025

IMPORTANT

1^{er} versement.....19 février 2025
2^e versement.....21 mai 2025

Il est de votre responsabilité de transmettre votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Vous recevez votre compte de taxes foncières municipales pour l'année 2025. Le nouveau rôle d'évaluation foncière émis par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a été déposé le 14 septembre 2022 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ce rôle détermine les valeurs servant au calcul des taxes foncières de la Ville de Montréal-Est pour les années 2023 – 2024 – 2025. Le conseil municipal a convenu d'imputer la pleine valeur de votre propriété dès la première année.

Nous désirons porter à votre attention le fait que près de 50 % de votre compte de taxes sert à payer les quotes-parts de l'agglomération de Montréal (entre autres : pompiers, policiers, eau). La Ville de Montréal-Est a donc très peu de contrôle sur ces coûts.

Catégorie	Taux *	Taxe d'eau
Résiduelle (résidentielle).....	0.630072	Résidentielle..... 125 \$ / logement
Sous-catégorie résiduelle - 6 logements et plus	0.837996	Industries et commerces..... 125 \$ + 0.50 \$ / m ³
Immeubles industriels	3.562430	
Immeubles non résidentiels (0 à 500 000 \$)	2.658618	
Immeubles non résidentiels (plus de 500 000 \$).....	3.543672	
Terrains vagues desservis ¹	2.520288	
* par 100 \$ d'évaluation		Intérêt sur arrérages (par année).....7 % Pénalité sur arrérages (par année).....5 %

¹ Les terrains vagues non desservis sont imposés dans la catégorie résiduelle pour la taxe foncière générale. À la taxe foncière générale s'ajoute la surtaxe sur les terrains vagues non desservis dont le taux est équivalent à celui de la taxe foncière générale.

VOTRE COMPTE PEUT ÊTRE ACQUITTÉ :

- À l'hôtel de ville de Montréal-Est : en argent comptant ou par carte débit (aucun paiement par carte de crédit)
- Par la poste : envoyer un chèque ou déposer celui-ci dans la boîte postale à l'entrée principale de l'hôtel de ville de Montréal-Est au 11370, rue Notre-Dame, 5e étage, Montréal-Est (QC) H1B 2W6
- En ligne ou au comptoir dans les institutions financières suivantes :
 - ❖ Caisses populaires Desjardins (AccèsD)
 - ❖ Banque Nationale du Canada (BNC)
 - ❖ Banque Royale du Canada (RBC)
 - ❖ Banque de Montréal (BMO)
 - ❖ TD Canada Trust
 - ❖ Banque Scotia (BNS)
 - ❖ Banque Laurentienne
 - ❖ Banque CIBC
 - ❖ Tangerine

Paiement par chèque : veuillez émettre votre chèque à l'ordre de la **Ville de Montréal-Est** et inscrire au verso de votre chèque le(les) numéro(s) de matricule figurant sur les talons de remise.

Information – paiement par carte débit : Les paiements par carte débit sont généralement limités à 1 000 \$. Veuillez obtenir à l'avance, si nécessaire, l'autorisation de votre institution financière afin de vous permettre d'acquitter votre compte de taxes.

Veillez allouer sept (7) jours ouvrables pour la réception de votre paiement par la poste et trois (3) jours ouvrables pour le paiement en ligne.

Aucun reçu ne sera émis. Votre chèque ou la confirmation en ligne étant la preuve de paiement.

INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

Les taxes municipales portent intérêt et pénalité aux taux que la Ville de Montréal-Est fixe par résolution (tel que mentionné au recto du compte de taxes). Ce taux d'intérêt est applicable à partir du moment de l'exigibilité desdites taxes. Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 35 \$ seront réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre imposé au compte visé.

PROGRAMME – SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Les propriétaires d'immeubles susceptibles d'être admissibles au « Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales » recevront, au plus tard le 28 février 2025, le formulaire prescrit à cette fin.

VOILÀ

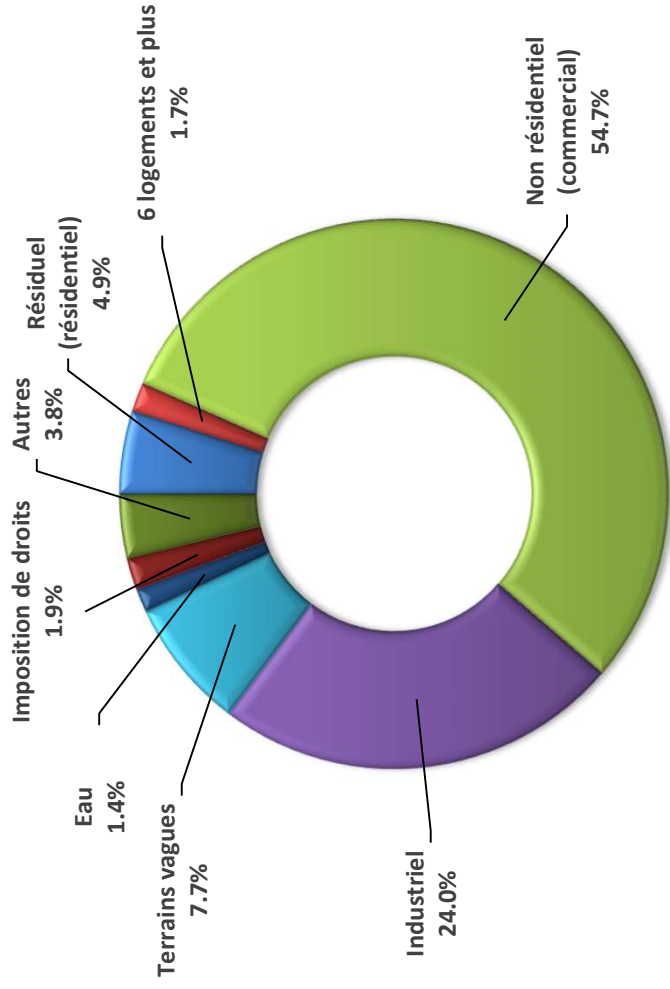
Si vous êtes propriétaire d'un immeuble à Montréal-Est, vous pouvez maintenant consulter votre compte de taxes en ligne à l'adresse montreal-est.appvoila.com.

Pour information, n'hésitez pas à nous contacter au 514 905-2000.

2025-01-17

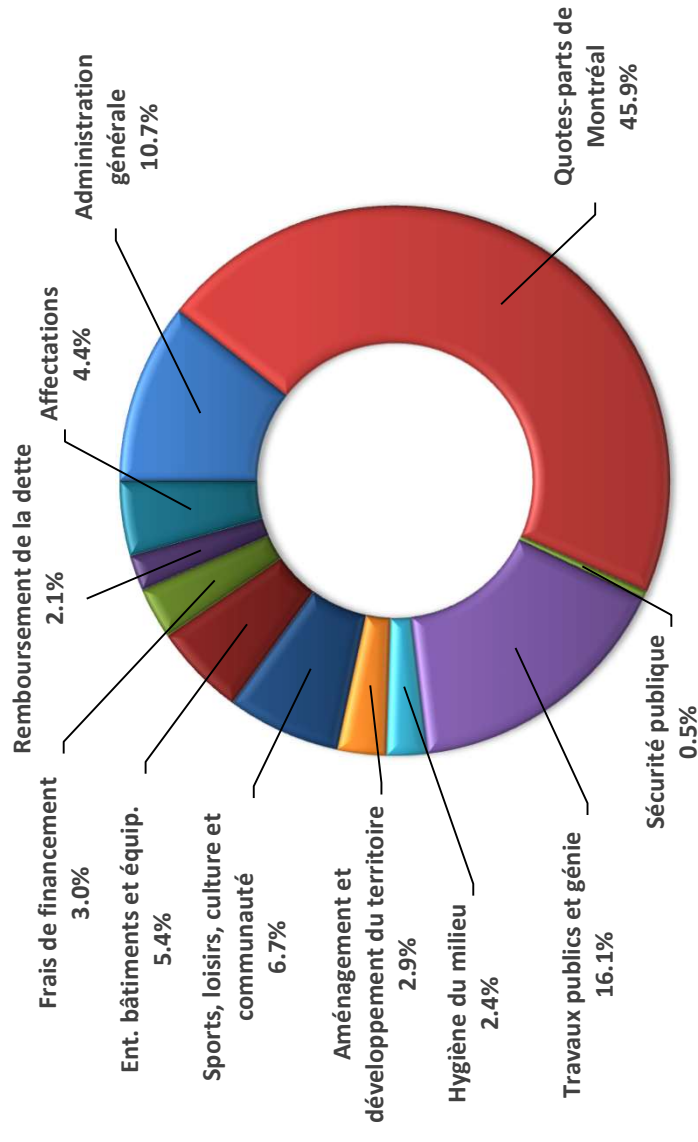
English version available at City Hall

REVENUS - BUDGET 2025



REVENUS	Montant
Résiduel (résidentiel)	2 872 321 \$
6 logements et plus	988 000 \$
Non résidentiel (commercial)	31 955 144 \$
Industriel	13 991 456 \$
Terrains vagues	4 493 830 \$
Eau	820 000 \$
Total des taxes et tenant lieu de taxes	55 120 751 \$
Imposition de droits	1 090 000 \$
Autres	2 202 249 \$
Total des autres revenus	3 292 249 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	58 413 000 \$
Affectation de l'exercice 2025	7 732 000 \$
TOTAL DES REVENUS BUDGET 2025	66 145 000 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET 2025



DÉPENSES	Montant
Administration générale	6 060 490 \$
Quotes-parts de Montréal	26 134 800 \$
Sécurité publique	256 350 \$
Travaux publics et génie	9 141 049 \$
Hygiène du milieu	1 355 838 \$
Aménagement et développement du territoire	1 634 917 \$
Sports, loisirs, culture et communauté	3 806 365 \$
Entretien - bâtiments et équipements	3 084 614 \$
Frais de financement	1 720 171 \$
Remboursement de la dette	1 188 705 \$
Activités financières et affectations	2 518 501 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 901 800 \$
Dépenses d'investissement	9 243 200 \$
TOTAL DES DÉPENSES BUDGET 2025	66 145 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Dépenses d'investissement planifiées	2025	31 244 000 \$
	2026	65 120 000 \$
	2027	68 888 000 \$